RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

2025-2026

MINI-BASKETBALL

Festival

Modifié le 09-05-2025

RSEQ
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Table des matières

ART. 1	**RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS**	**3**
ART. 2	**PARTICIPATIONS**	**3**
ART. 3	**DURÉE DES PARTIES**	**3**
ART. 4	**POSSESSION ALTERNÉE**	**3**
ART. 5	**DÉFENSIVE**	**3**
ART. 6	**COMPORTEMENT**	**4**
ART. 7	**RAPPELS ET AUTRES PARTICULARITÉS**	**4**

ART. 1 RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

1.1 Les règlements officiels sont ceux de la FIBA.

1.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.

1.3 Les règlements administratifs du RSEQLL ont préséance sur les règlements spécifiques.

ART. 2 PARTICIPATIONS

2.1 Nous appliquons le principe de la participation équitable. À moins d'une situation particulière, il ne devrait pas y avoir plus d'une participation de différence entre 2 joueurs ;

2.2 Les changements doivent être effectués après 3 minutes de jeu lors de chaque quart. Il n'y a pas de marqueurs lors des parties, il est donc de la responsabilité des arbitres et/ou entraineurs et/ou accompagnateurs de chronométrer les quarts et changements.

2.3 Aucune substitution libre n'est permise.

2.2 Dans le but de familiariser les élèves-athlètes avec les règles de participation du tournoi et celles du CRS, les équipes doivent placer les joueurs en ordre croissant selon leur numéro de chandail. Ces derniers doivent demeurer en position et attendre d'être appelés individuellement par un entraîneur avant d'entrer sur le terrain.

ART. 3 DURÉE DES PARTIES

Les parties sont en temps continu. Lorsque l'horaire nous le permet, il y aura quatre quarts de 6 minutes avec une pause d'une minute entre les quarts et 2 minutes à la demie. Cependant, différents facteurs tels que : nombre de terrains, heure disponible, etc., le temps de jeu pourrait être variable (exemple : 3 quarts plutôt que 4 quarts). Nous priorisons davantage le nombre de parties possible.

ART. 4 POSSESSION ALTERNÉE

4.1 Le système de possession en alternance (la flèche) est en vigueur. Un (1) entre-deux (jumpball) aura lieu au début du 1er quart seulement ;

4.2 Aux 2e, 3e et 4e quart, un placement des joueurs.euses au centre du terrain sera fait pour permettre aux joueurs.euses de vérifier quel joueur.euse il ou elle surveille et dans quel panier il ou elle compte. Ensuite, les joueurs.euses se déplaceront sur le côté du terrain pour effectuer la remise au jeu.

ART. 5 DÉFENSIVE

5.1 Individuelle (Homme à homme)

5.1.1 Seule cette défensive est utilisée ;

5.1.2 S'il advient qu'il y ait un écart de plus de 20 points, l'équipe en avance devra utiliser une défensive demi-terrain. Ainsi lorsque le ou la porteur.euse de ballon franchira la ligne centrale, il devra être marqué (moins de deux (2) mètres, une passe du ballon) de même que ses coéquipiers.ières.

ART. 6 COMPORTEMENT

6.1 Entraîneurs/Accompagnateurs

6.1.1 Les entraîneurs / accompagnateurs doivent donner l'exemple de bonne conduite. Aucune remarque verbale ne doit être adressée à l'endroit de l'arbitre ni à l'endroit de l'autre équipe.

6.1.2 L'entraîneur donne les consignes à ses joueurs au banc ;

6.1.3 Il doit respecter les limites de son banc de joueur. Dans le cas où deux entraineurs / accompagnateurs seraient présents, un seul peut être debout lors de la partie.

6.2 Expulsion

9.2.1 Si un joueur est expulsé, il doit quitter le gymnase immédiatement et il est automatiquement suspendu pour les deux parties suivantes ;

9.2.2 Si un entraîneur est expulsé, la situation sera évaluée par le RSEQLL.

6.3 Sanction

Aucun langage vulgaire ni faute anti-sportive ne sera toléré. Les comportements susceptibles d'être injurieux envers les arbitres, les équipes ou joueurs adverses, les spectateurs sont passibles d'expulsion immédiate.

ART. 7 RAPPELS ET AUTRES PARTICULARITÉS

7.1 La règle des trois (3) points ne s'applique pas ;

7.2 Lorsqu'il y a une sortie de jeu, le ballon doit revenir dans les mains de l'arbitre avant d'être remis en jeu ;

7.3 Les joueurs peuvent tenter de saisir le ballon de l'adversaire, mais doivent éviter d'utiliser une force excessive. Si les deux joueurs sont en lutte pour le ballon, l'arbitre arrête le jeu et attribue la possession en suivant la règle de la possession alternée (la flèche)

7.4 Les bijoux ne sont pas tolérés ;

7.5 Les chandails doivent être entrés à l'intérieur des shorts;

7.6 Lors d'une faute, aucun lancer franc ne sera accordé. La remise en jeu du ballon se fera à l'extérieur des lignes du terrain.